

MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny
30 rue Auguste DOMENGET
B.P.6
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

DECISION DU MAIRE
N° 2024-07-D-52

Objet : Contrat de prestation de service Cinéma Itinérant des Pays de Savoie (Cinébus).

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 90 du Conseil municipal du 30 novembre 2021 relative aux délégations consenties en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'alinéa 4 relatif à la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1 :

Confie le contrat de prestation de service pour la gestion de la programmation, projections et encaissements avec le Cinéma Itinérant des Pays de Savoie (Cinébus) – 48 Impasse des Marais de Douet – 74330 SILLINGY pour un montant annuel estimatif à 36 940, 00€.T.T.C (trente-six mille neuf cent quarante euros).

Article 2 :

Autorise la signature des conventions de prestation de service et de mandat ainsi que tous autres documents utiles à ce contrat.

Article 3 :

Ce contrat de prestation de service entre la commune de Saint-Pierre d'Albigny et Cinébus sera d'un an à partir du premier jour d'exploitation.

Article 4 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie.

Fait à Saint-Pierre d'Albigny, le 9 juillet 2024

Michel Bouvier
Maire de Saint Pierre d'Albigny

